

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE (pouvoir donné à Françoise HURSON pour les rapports 2023-138 à 2023-142), Valérie TRAISSAC, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Christian KERAUTRET, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON (pouvoir donné à Laurence LEVEE pour les rapports n°2023-123 à 2023-124)

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Christian KERAUTRET), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC),

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-140

CLASSEMENT DE VOIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON, Adjoint à l'Urbanisme et au Patrimoine

Une récente acquisition nécessite de modifier le tableau de voirie et intégrer une nouvelle voie au domaine public communal ainsi que les espaces communs de l'opération de construction de 27 logements « Le Clos des Agapanthes » par COOPALIS, donnant sur la rue de la Prunaie.

Il est proposé de procéder au classement dans le domaine public communal des parcelles suivantes acquises par la Ville de Langueux par acte administratif du 15 novembre 2023 :

Références cadastrales		Adresse/lieudit	Surface
Section	N°		
BA	203	Le ruse Breha	19a95ca
BA	599	13 rue de la Prunaie	14a57ca
BA	611	Sur le Douet	8a46ca
BA	618	15 rue de la Prunaie	1a31ca
BA	619	15 rue de la Prunaie	1a05ca
Surface totale			45a34ca

Parallèlement, il y a lieu de procéder à la mise à jour du tableau de voirie et d'y ajouter l'emprise de la voie correspondant à la rue des Agapanthes.

Conformément à l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Toutes les parcelles intégrées au domaine public communal sont récapitulées en annexe n°1. Le tableau de voirie est modifié en annexe n°2.

La longueur de voirie était de 56 893 mètres linéaires depuis la délibération du 14 novembre 2023, elle est désormais de **57 126 mètres linéaires**.

Aussi, je vous propose :

- ⇒ De classer dans le domaine public les parcelles mentionnées dans l'annexe n° 1 ;
- ⇒ De valider les modifications apportées au tableau de voirie comme indiqué à l'annexe n° 2 ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Langueux, le 20 décembre 2023

Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,

Malorie MEHEUST

